

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2019

---

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 1855

présenté par  
M. Mesnier

-----

### ARTICLE 19

À la deuxième phrase de l'alinéa 56, après le mot :

« agences »,

insérer le mot :

« régionales ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.